



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Bid Fax: 1-855-983-1808

Bid Email: soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 001 À UNE INVITATION À SOUMISSIONNER

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés
Calgary, AB

Titre : Prolongement du garde-corps du canyon Johnston – Parc national de Banff	
N° de l'invitation : 5P468-21-0263/A	Date : 3 mai 2022
N° de modification : 001	
N° de référence du client :	
N° de référence de SEAG : PW-22-00993376	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 17 mai 2022	Fuseau horaire : HAR
--	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu	
N° de téléphone : 587-432-8458	N° de télécopieur : 1-855-983-1808
Courriel : jennifer.maheu@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Modification 001

Cet amendement est soulevé pour reporter la visite obligatoire du site.

A. Visite obligatoire des lieux

Dans : IS_21-0263

Supprimer : IP03 Visite obligatoire des lieux

Remplacer par :

IP03 VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX

1. Il y aura une visite des lieux obligatoire le **9 mai 2022 à 12h30m, (HAR)**. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au stationnement P2 de l'aire de fréquentation diurne du canyon Johnston (côté sud de la promenade de la Vallée-de-la-Bow, en face du stationnement principal du canyon Johnston P1). Il pourrait encore y avoir de la neige et de la glace sur l'accès au sentier. Il faut s'habiller et se chausser en conséquence.
2. La visite des lieux est OBLIGATOIRE pour ce projet. La signature du représentant du soumissionnaire sera requise sur le formulaire de présence à la visite des lieux. **Les soumissions soumises par les soumissionnaires qui n'ont pas signé le formulaire de présence seront rejetées.**
3. Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante avant la visite obligatoire du site pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui y assisteront. Les soumissionnaires peuvent être invités à signer une feuille de présence.
4. Cette visite sur place est soumise à la politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs. Les personnes présentes doivent être entièrement vaccinées avec un(des) vaccin(s) contre la COVID-19 approuvé(s) par Santé Canada, à moins de ne pas pouvoir être vaccinées en raison d'une contre-indication médicale certifiée, de la religion ou d'autres motifs de discrimination interdits en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, à condition que des mesures d'adaptation et d'atténuation aient été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le **6 mai 2022 à 12 h, (HAR)**, pour confirmer leur présence et fournir le nom des personnes titulaires d'une cote de sécurité valide au niveau requis qui se rendront sur les lieux.

Les soumissionnaires doivent aussi remplir et fournir l'attestation "**Appendice 5**" avant la visite des lieux.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.